



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 15 mai 2007

Conseillers en exercice : 45

Votants : 32

Convocation du Conseil Municipal :
le 26 avril 2007

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 22 mai 2007

**Pôle Sports - réalisation de la halle des sports et du centre de
développement du sport - marché de maîtrise d'oeuvre passé avec l
équipe mandatée par CRR Architectes - avenant n°2**

Président :

M. Alain BAUDIN - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Gérard NEBAS - M. Gilles FRAPPIER - M. Guillaume JUIN - M. Rodolphe
CHALLET - M. Paul SAMOYAU - M. Amaury BREUILLE - M. Robert PLANTECOTE
- M. Jacques LAMARQUE - M. Gérard ZABATTA - M. Michel GENDREAU - Mme
Nicole GRAVAT -

Conseillers :

M. Rémy LANDAIS - Mme Andrée CHAREYRE - Mme Isabelle RONDEAU - Mme
Elsie COLAS - M. Bernard JOURDAIN - Mme Madeleine CHAIGNEAU - Mme
Danièle GANDILLON - M. Yannick TARDY - M. Marc THEBAULT - Mme Elisabeth
BEAUVAIS - Mme Claudie LAROCHE -

Secrétaire de séance : Amaury BREUILLE

Excusés ayant donné pouvoir :

- Françoise BILLY donne pouvoir à Rodolphe CHALLET
- Luc DELAGARDE donne pouvoir à Alain BAUDIN
- Geneviève RIZZI donne pouvoir à Robert PLANTECOTE
- Nathalie BEGUIER donne pouvoir à Michel GENDREAU
- Annie COUTUREAU donne pouvoir à Gérard ZABATTA
- Valérie UZANU donne pouvoir à Nicole GRAVAT
- Marie-Edith BERNARD donne pouvoir à Danièle GANDILLON
- Catherine REYSSAT donne pouvoir à Yannick TARDY
- Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Elisabeth BEAUVAIS

Excusés :

Adjoints :

Mme Jeanine BIMES -

Conseillers :

M. Michel PAILLEY - M. Joël RENOUX - M. Alain GARCIA - M. Franck GIRAUD - M.
Dominique GUIBERT - M. Jean-Louis EPPLIN - M. Stéphane TRONEL - Mlle Karen
NALEM - Mme Catherine DEGUERCY - Mme Françoise HALAT - Mme Michelle LE
FRIANT - Mme Christabelle CHOLLET -

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 mai 2007

DELIBERATION D20070232

**développement du sport - marché de maîtrise d'oeuvre passé avec
l'équipe mandatée par CRR Architectes - avenant n°2**

Monsieur Amaury BREUILLE Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire

Dans le cadre du Pôle Sport, le Conseil Municipal lors de la séance du 27 janvier 2006 a validé le marché de maîtrise d'oeuvre avec l'équipe mandatée par CRR Architectes pour la réalisation de la Halle des Sports et des pratiques acrobatiques et du centre de développement du sport. L'enveloppe financière du projet avait été fixée lors du Conseil Municipal du 23 juin 2006 à 11 366 825 € HT.

Depuis, des interventions extérieures et notamment des prescriptions obligatoires des services de secours et du contrôleur technique, nous imposent des évolutions programmatiques. A la demande du maître d'ouvrage, des prestations ont été retirées de la mission de maîtrise d'oeuvre et d'autres ont été rajoutées.

Pour les prestations supplémentaires il s'agit :

- d'un sol coulé au pied de la SAE (Structure Artificielle d'Escalade) : 27 804 € HT
- de l'infrastructure à conserver du fait de la non réalisation du centre de remise en forme : 160 000 € HT
- de fondations complémentaires suite à la répartition des prestations avec l'aménageur, de modifications des fosses dans la salle acrobatique et d'une modification du dallage suite à une sollicitation du bureau de contrôle : 379 981 € HT
- d'une demande complémentaire du bureau de contrôle pour redimensionner l'onduleur permettant l'éclairage instantané : 9 572 € HT

Pour les prestations devant être retirées du contrat de maîtrise d'oeuvre, il s'agit :

- de la chaufferie gaz (remplacée par une chaufferie bois suite à une étude du Centre Régional des Energies Renouvelables) : - 112 000 € HT
- d'une bâche de récupération d'eau enterrée (réalisée par l'aménageur) : - 56 000 € HT

L'ensemble de ces montants sont donnés en valeur décembre 2005.

Aussi, il convient de passer un avenant au contrat de maîtrise d'oeuvre attribué à l'équipe mandatée par CRR afin d'augmenter l'enveloppe financière de 409 357 € HT soit 489 590,75 € TTC (valeur décembre 2005).

En conséquence, l'enveloppe financière du projet fixée lors du Conseil Municipal du 23 juin 2006 à 11 366 825 € HT est portée à 11 776 182 € HT soit 14 084 313,45 € TTC.

La rémunération définitive de la maîtrise d'oeuvre d'ores et déjà validée reste inchangée.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver l'avenant n°2 au contrat de maîtrise d'oeuvre avec l'équipe mandatée par CRR Architectes pour la réalisation de la Halle des Sports et des pratiques acrobatiques et du centre de développement du sport.

- Autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	31
Contre :	0
Abstention :	1
Non participé :	0
Excusé :	13

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN

Amaury BREUILLE